

Contrat d'engagements " Pommes "
 Octobre 2020 à Septembre 2021

- Engagements de l'adhérent**
- préfinancer une année de production,
 - gérer ses retards et absences aux distributions,
 - participer à la vie de l'association.

- Engagements du producteur**
- livrer cinq fois par an des produits de qualité, frais, et de sa production,
 - être présent à deux distributions sur l'année (les 14/10/2020 et 10/02/2021),
 - donner régulièrement des nouvelles du verger,
 - accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant l'année,
 - expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Trois variétés de pommes bio, par sacs de 5kg (12,50€) ou par caisses de 14 kg (34€) sont proposées sur l'année, à savoir : Opal, Pinova et Délice d'Or.

Du jus de pommes est également proposé au prix de 3 €/bouteille de 1L, ainsi que du pétillant de pommes non alcoolisé au prix de 4 €/bouteille de 0,75L.

- 12,50 € x sacs (5 kg) x 5 livraisons =
 34 € x caisses (14 kg) x 5 livraisons =
 3 € x bouteilles de jus de pommes (1 L) x 5 livraisons =
 4 € x bouteilles de pétillant sans alcool (0,75 L) x 5 livraisons =

En cas d'inscription en cours d'année, le calcul sera établi au prorata des quantités commandées et de livraisons restantes.

Planning des distributions (sujet à modification) :

Sujet à modification, vérifiez régulièrement le Planning de l'AMAP indiqué en signature des messages de Martin Hendel.
 NB : Hervé sera présent à la Mairie du 6^e lors des distributions du 14/10 et du 10/02

	Octobre	Novembre	Janvier	Février	Mars
Mercredi	14	25	6	10	24

Modalités de règlement		Banque	# chèque	Montant	Remis au Producteur
1 règlement de€	1 ^{er} chèque				En début de contrat
3 règlements de€	1 ^{er} chèque				En début de contrat
	2 ^{ème} chèque				Début Janvier
	3 ^{ème} chèque				Fin Mars

Les chèques, **établis à l'ordre de Hervé Boucher et datés du jour de l'engagement**, sont remis au responsable du contrat accompagnés de ce contrat signé et seront transmis au producteur aux dates prévues ci-dessus.

Les livraisons ont lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30, selon le planning, dans la cour au fond à droite de la Mairie du 6^e Arrondissement située au 78 rue Bonaparte, 75006 Paris.

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.

L'adhérent

Nom
 mail
 Téléphone

Date et signature :

L'arboriculteur Hervé Boucher

Date et signature :